CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E148375** **VALABLE JUSQU'AU** **08/06/2027**

ÉDITÉ LE 19/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/09/2009

Raison sociale : SMAC

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/04/2025

Capital : 4 300 000

5 AVENUE DES FRERES LUMIERE
92160 ANTONY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTERRE 682040837

Siret : 682 040 837 02065

Code NACE : 4399A

Numéro caisse de congés payés : 7660J

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 10482825204

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 10777511304

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Téléphone : 01 55 59 24 20 **Fax :**

Portable : 07 61 77 57 21

Responsabilité légale :
LANNES 2 (982 855 306) / DAVOINE FRANCK DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet : http://www.smac-sa.com/

E-mail : olivier.bernard@smac-sa.com

Effectif moyen : 96 **Tranche de classification :** EFF4 **Chiffre d'affaires H.T. :** 16 533 000 **Tranche de classification :** CA8

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3211	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité courante)	96	02/06/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 19/06/2026 08:13

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.